

**Fiche A7 : CONSEILLER(ÈRE) PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL(E)
- EPS -**

<p align="center">CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<p>Sous l'autorité hiérarchique de l'A-DASEN de la Manche, il/elle assure un rôle pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de coordination de l'équipe EPS du département ; ▪ d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants .
<p align="center">FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En lien avec l'IEN chargé(e) de la mission EPS, coordonner l'équipe EPS 50. ▪ Impulser le projet départemental en EPS, en assurer le suivi et l'évaluation. ▪ Accompagner les conseillers pédagogiques à dominante EPS nouvellement nommés. ▪ Participer aux travaux académiques. ▪ Concevoir et participer à des actions de formation initiale et continue. ▪ Contribuer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de projets départementaux. ▪ Créer des outils pédagogiques adaptés et assurer leur diffusion. ▪ Concevoir et mettre en œuvre, à l'échelon départemental, des rencontres sportives afin de favoriser l'engagement des élèves. ▪ Favoriser la continuité école-collège. ▪ Aider à la mise en œuvre et au respect des textes officiels dans le domaine de l'EPS. ▪ Participer à la formation et à la validation des intervenants bénévoles. ▪ Contribuer au déploiement départemental des plans nationaux en faveur de l'activité sportive. ▪ Participer aux évaluations d'écoles.
<p align="center">COMPETENCES ET QUALITE REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être titulaire du CAFIPEMF. ▪ Posséder des compétences dans l'utilisation numérique. ▪ Connaître les textes officiels en vigueur dans le domaine de l'EPS. ▪ Savoir travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service. ▪ Faire preuve de bonnes capacités d'organisation (savoir planifier, préparer des réunions et organiser des actions de réflexion et de formation). ▪ Savoir travailler au sein de différents collectifs.
<p align="center">SPECIFICITES DU POSTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir une grande disponibilité. ▪ Déplacements dans tout le département.
<p align="center">REGIME INDEMNITAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ n°1696 : Indemnité de fonctions particulières 485€/mois versée sur 10 mois